

JOUR ET HORAIRES DE RENTRÉE

— CLASSES DE 6^{ÈME}

Mardi 1^{er} septembre de 10h30 à 12h
et 13h30 à 15h10 (possibilité de
déjeuner au self)

— CLASSES DE 5^{ÈME}, 4^{ÈME}, 3^{ÈME}

Mardi 1^{er} septembre de 13h30
à 15h30

CONTACTER LE COLLÈGE

ACCUEIL / SECRÉTARIAT

02 98 45 17 28

accueil.kerbonne@groupeamj.net

PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

La photo de classe aura lieu **le jeudi 10 septembre, l'après-midi**. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de le signaler par écrit avant cette date.

INTÉGRATION

— CLASSES DE 6^{ÈME}

Journée d'intégration la matinée du mercredi 9 septembre au Fort de Bertheaume.

RÉUNIONS DE RENTRÉE

— PARENTS DE 6^{ME}

Mardi 22 septembre à 18h,
en salle de permanence

— PARENTS DE 5^{ME}

Jeudi 24 septembre à 18h,
en salle de permanence

— PARENTS DE 4^{ME}

Lundi 21 septembre à 18h,
en classe de 4B

— PARENTS DE 3^{ME}

Jeudi 17 septembre à 18h,
en salle de permanence



Circulaire de rentrée

ANNE-MARIE JAVOUHEY
GROUPE SCOLAIRE

Horaires

De classe : 8h10-12h05 / 13h20-17h05

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi : 8h-12h30 / 13h15-17h15 (16h30 le vendredi). **Les bureaux sont fermés le mercredi après-midi.**

Accueil des familles

Pour **rencontrer le professeur principal**, interlocuteur privilégié des familles, ou un autre professeur, il convient de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat.

Le directeur et la directrice-adjointe sont à la disposition des parents sur rendez-vous.

Étude

Le matin, la permanence accueille gratuitement les élèves **dès 7h30**.

Le soir, une étude surveillée gratuite fonctionne **de 17h05 à 18h** sauf le vendredi. Le silence y est de rigueur. Un élève peut en être exclu après avertissement aux parents.

Carnet de correspondance

Un carnet de correspondance est remis à tous les élèves du collège. Il doit être visé très régulièrement par les parents et doit être maintenu en bon état toute l'année.



Pronote

Les renseignements et codes d'accès au logiciel Pronote seront donnés à la rentrée et vous permettront de suivre les résultats de votre enfant ou de consulter le cahier de texte de la classe.

Bulletins

Les familles reçoivent par mail deux bulletins au premier trimestre, un au second trimestre et un au troisième trimestre. Ceux-ci sont à conserver précieusement. En cas de perte, aucun duplicata ne sera délivré.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires sont fournis gratuitement en prêt en début d'année. Les élèves doivent les couvrir et en prendre le plus grand soin. Tout livre rendu en mauvais état ou perdu entraîne une pénalité financière facturée à la famille.

L'APEL

L'association des parents d'élèves du collège Notre Dame de Kerbonne vous invite à la rejoindre et à vous engager dans la vie de l'établissement, suivant votre disponibilité. Une réunion sera organisée en début d'année scolaire.

Assurances

L'établissement a souscrit une assurance collective auprès de la Mutuelle Saint Christophe. De ce fait, l'élève bénéficie automatiquement 24h/24 d'une assurance «individuelle-accidents» s'il est victime d'un accident sans responsable identifié, ainsi que d'une assistance en cours de voyage scolaire.

Cette assurance n'est pas nominale. Elle ne remplace pas l'assurance responsabilité civile obligatoire par le chef de famille. Elle ne couvre pas les dommages causés à autrui. Les garanties sont précisées sur le dépliant expédié au mois de juillet.

Absences

Pour toute absence prévue, il faut présenter au préalable une demande écrite au directeur ou à la directrice-adjointe sur feuille libre ou par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

En cas d'absence imprévue, il faut impérativement avertir le collège dès l'ouverture des bureaux. Le motif de l'absence doit être porté sur le carnet de correspondance au retour de l'élève. Après une absence, il est obligatoire de passer par la vie scolaire.

Retards

En cas de retard, les parents signent le carnet de correspondance en donnant le motif du retard s'ils le connaissent. Il est obligatoire de passer par la vie scolaire avant d'aller en cours.

Médicaments

L'établissement n'ayant pas d'infirmière, aucun médicament ne peut être donné aux élèves. En cas de traitement particulier, il faut vous adresser à l'accueil.

Stationnement

Les « deux-roues » sont garés à l'intérieur du collège à l'endroit prévu à cet effet, munis d'un antivol. Le collège dégage toute responsabilité en cas de vol.

Classes sportives

La cotisation annuelle des classes sportives s'élève à 135€ pour le badminton, 200€ pour la voile. La section basket est gratuite.

Section linguistique Américaine

Le tarif de la section linguistique Américaine s'élève à :

- 750€ en 6^{me} et 5^{me}
- 500€ en 4^{me} et 3^{me}.

Contribution scolaire

Tarif boursier	Tarif de base	Tarif de solidarité
690€	710€	760€

Ce tarif couvre la contribution scolaire, les cotisations diverses et tous autres frais à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire. Une réduction de 50% de la contribution des familles est accordée à partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans le groupe scolaire.

— Nous faisons la proposition d'un tarif de solidarité de 76€ par mois. Le tarif de base prévaut jusqu'à réception de la notification d'attribution des bourses. Veuillez indiquer votre choix sur la feuille «Règlement Financier» à nous retourner.

— **Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur 10 mois.** Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

— Les familles qui rencontrent des difficultés particulières doivent prendre contact avec le directeur dès la rentrée. Cette démarche évite d'éventuelles lettres de rappel et la remise du dossier à un service de contentieux.

Restauration

FORFAIT DEMI-PENSION (4 JOURS)

La demi-pension sera facturée en début d'année, en même temps que la contribution. Le montant annuel s'élève à 825€.

PAIEMENT

Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur 9 mois (**d'octobre à juin**). Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

RÉGIME

Tout changement de régime en cours d'année, doit faire l'objet d'une demande écrite (auprès de la vie scolaire) avant les vacances de Noël et d'avril.

ABSENCES

À partir de 5 jours d'absence consécutifs, pour raisons médicales (certificat médical à transmettre obligatoirement à la comptabilité), une déduction des repas peut-être effectuée. **Il n'y aura pas de réduction en cas d'exclusion temporaire.**

FACTURATION

Pour les élèves mangeant occasionnellement au self, 1 à 3 jours par semaine : **le règlement devra se faire en amont sur École Directe.**

Prix repas unitaire externe : 6.50€

Les élèves recevront leur carte de self à la rentrée (les élèves déjà scolarisés dans l'établissement conservent la carte de l'année précédente).

En cas de perte de carte, 10€ seront demandés à l'élève.

Fermeture de l'établissement

Fermeture du groupe scolaire : Du vendredi 10 juillet au soir, au mardi 18 août au matin.

Les services administratifs sont fermés le vendredi 28 août, jour de pré-rentree du groupe scolaire.